

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 OCTOBRE 2026

Le 28 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Véronique DANJON, Maire de la Commune.

<u>Présents</u> : DANJON Véronique – LANCKRIET Dominique – BARBIER Nathalie – BROÛSSE Vincent BENOIST Patrick (arrive à 20h52) - BROUSSE Christine – ELLISON Fabienne MINOST Damien - LANCKRIET Floriane	
<u>Absents</u>	<u>Pouvoirs</u>
BENOIST Patrick (entre 20h et 20h52 – excusé)	Sans
MACHU Myriam – Excusée	Sans
MINOST Gatien – Excusé	Sans
<u>Secrétaire de séance</u> : LANCKRIET Dominique	

Le quorum étant atteint le Maire déclare la séance ouverte à 20h

- 1) Signature de la feuille de présence
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Approbation du compte rendu du conseil du 2 septembre 2026

Madame la Maire demande au Conseil l'ajout d'une délibération concernant un remboursement d'avance de frais liée à l'organisation de la journée Halloween – Le conseil donne son accord à l'unanimité

1) ENTRETIEN DES ESPACES VERTS – Choix d'une entreprise

La Maire reprend les propositions faites par deux entreprises, qui ont été transmises en amont aux conseillers municipaux.

Les entreprises ont eu le même cahier des charges, elles ont été accompagnées pour faire le tour du village et de son hameau afin d'être en mesure d'évaluer le plus précisément possible les besoins.

Les premières interventions devant être plus conséquentes afin de remettre le village et le hameau en état, y compris le cimetière, la taille des haies et des tilleuls.

Après délibération et à l'unanimité (POUR : 8), le conseil municipal a retenu la proposition la mieux disante, et autorise la Maire à signé le devis de l'entreprise REMI ELEC pour un montant annuel de 10 644 €.

2) DESAFFECTATION DE L'EGLISE

Madame la Maire expose aux membres du Conseil Municipal le dossier de désaffectation de l'Eglise qu'ils ont reçu en amont et qui a été repris dans son ensemble.

En effet, ce dossier avait déjà été préparé et approuvé par le précédent conseil municipal mais à l'époque les travaux n'étaient pas encore terminés, son contenu n'était donc plus d'actualité.

De plus l'évêque en poste avait refusé la désaffectation.

Depuis, un nouvel évêque est arrivé et Madame la Maire (alors 2ème adjointe) avait pu échanger oralement sur ce projet de désaffectation lors d'une réunion en octobre 2025.

Ce dernier n'était pas opposé au projet.

Le dossier a donc été revu et étant donné que les dernières élections municipales ont changé la constitution de l'assemblée, Il est préférable de reprendre une délibération.

Après délibération et à l'unanimité (POUR : 8), le conseil municipal est favorable à la désaffectation de l'église de Pailly et charge la Maire de transmettre le dossier à M. Wintzer, évêque de la paroisse.

3) REMBOURSEMENT DE FRAIS AVANCES PAR UN ELU

Madame la Maire informe le conseil que les ouvertures de compte client auprès de différentes enseignes commerciales sont toujours en attente de validation.

L'organisation de la fête d'Halloween a nécessité l'achat de décorations (qui resserviront chaque année) et de matériel pour les jeux qui resserviront également.

Le montant s'élève à 65.57 € pour l'enseigne « La foir'fouille » et 48.36 € pour l'enseigne « BM » soit un total de 113.93 € avancés par la Maire.

Après délibération et à l'unanimité (POUR : 8), le conseil municipal autorise le remboursement de 113,93 € de frais avancés par, la Maire, Véronique DANJON, dans le cadre de la fête d'Halloween organisé par la commune.

4) QUESTIONS DIVERSES

4-1/ Eglise – Travaux d'accessibilité et ouverture – subventions envisagées

La Maire informe l'assemblée des échanges qu'elles a eus avec Mme la sous-préfète dans le cadre des investissements envisagés sur l'année 2027.

Les investissements étaient bloqués cette année toutefois le conseil a opéré une gestion maîtrisée, stricte et rigoureuse permettant d'envisager les travaux nécessaires à la ré-ouverture de l'église.

Cette 3^{ème} phase du marché de restauration est une priorité car beaucoup d'argent a été investi par la commune.

Mme la Sous-préfète nous conseille de redéposer la demande de DETR avant la fin de l'année.

L'architecte va recontacter les entreprises afin de réévaluer les devis.

Un contact a également été pris avec la Communauté de Communes afin de déposer un dossier de subvention au titre du fonds de concours. Un rendez-vous est programmé avec le Président de la CCYN afin d'échanger sur le sujet.

La Maire présente un premier plan de financement, incluant les subventions DETR et Fonds de concours qui pourraient réduire la participation de la commune aux 20% réglementaires du montant des travaux, soit environ 14 000 €HT en l'état actuel des montants à sa disposition.

L'ensemble des dossiers devant être finalisés avant fin décembre, elle informe les conseillers d'une possible réunion courant novembre pour l'autoriser à déposer les dossiers de demandes de subventions.

4-2) Enseigne « salle des fêtes » et « mairie annexe »

La Maire rappelle aux conseillers que les lettres « Mairie », qui portaient à confusion, ont été enlevées du fronton de la salle des fêtes.

En effet, la Mairie est toujours officiellement située au 6 Rue de la Mairie et non dans la salle des fêtes.

Néanmoins, la pièce accolée à la salle reste l'endroit où les personnes à mobilité réduite peuvent être accueillies, si besoin, par la secrétaire, puisque la Mairie (rue de la Mairie) n'est pas accessible.

Elle propose donc, de se renseigner pour l'achat d'une enseigne « Salle des fêtes » qui serait apposée sur le fronton de l'immeuble et d'une autre enseigne, plus petite, « Annexe Mairie » qui serait accrochée sur la partie de l'immeuble annexé à la salle des fêtes.

Des devis vont être demandés.

4-3) Halloween

Mme la Maire fait un point sur le nombre d'inscrits, 21 enfants accompagnés par 10 adultes qui pourront aider à la gestion des jeux et du goûter avec elle.

Une élue se propose pour aider à la préparation de la salle qui aura lieu la veille.

20h52 : arrivé de Patrick BENOIST

4-4/ Cérémonie du 11 novembre

La Maire rappelle qu'elle ne sera pas présente pour la cérémonie du 11 novembre mais qu'elle s'occupera de la préparation en amont.

Elle confirme qu'il a été demandé à la secrétaire de commander les fleurs.

La distribution des flyers se fera dans la semaine précédente et une publication sera faite sur Intramuros.

Un adjoint accueillera les villageois à 11h devant la Mairie et il portera la coupe jusqu'au cimetière.

Une adjointe lira le discours officiel et le nom des morts pour la France dans l'année.

Un élu est désigné pour porter le drapeau et une autre pour préparer le pôt de l'amitié en amont de l'arrivée des villageois, à la salle des fêtes.

4-5/ Noël

Pour les enfants, la Maire rappelle que le spectacle aura lieu le dimanche 6 décembre à 15h.

Des flyers sont prêts, afin de recueillir le nombre d'enfants présents. Elle rappelle que seuls les enfants présents au spectacle auront droit à un cadeau qui leur sera remis par le « père Noël », le jour J.

La Maire va se rapprocher de l'Entente dès qu'on sera fixé sur le nombre d'enfants afin que celle-ci organise le goûter, comme chaque année, si elle est d'accord.

Les élus concernés confirment qu'ils se rendront disponibles pour installer les illuminations avec le matériel nécessaire.

Pour les aînés, la Maire confirme que les colis sont bien arrivés et une élue se propose de l'accompagner pour la distribution chez les personnes concernées. En cas d'absence, un papier sera déposé dans leur boîtes aux lettres pour venir récupérer leur colis à la Mairie.

Pour ceux qui ont choisi le restaurant, la sortie aura lieu le vendredi 11 décembre, au restaurant de Michery.

Un formulaire individuel va, prochainement, leur être transmis afin de choisir leur menu.

4-6/ Salle des fêtes et locations

La Maire informe le conseil, que la connexion WIFI de la salle est supprimée en raison des conditions imposées par le RGPD (Règlement Général de la Protection des Données).

Une élue en charge des locations de la salle des fêtes, fait remonter un problème lié à la vaisselle et plus précisément au lave-vaisselle que les locataires ne savent pas utiliser.

Cela génère des problèmes car la vaisselle n'est pas propre et nécessite un re-lavage avant de louer à nouveau la salle.

La question est de savoir si la commune décide de ne plus mettre la vaisselle à disposition avec la location de la salle ?

Les conversations s'engagent et il est décidé de refaire une expérience avec la mise à disposition de la vaisselle mais à conditions de ne pas utiliser le lave-vaisselle, celui-ci n'étant pas adapté à une utilisation par des particuliers malgré la procédure affichée.

4-7/ Stérilisation des chats errants - Convention

L'élue en charge du dossier, informe qu'elle a contacté 3 associations et qu'une seule lui a répondu.

Ladite association, peut se charger de la stérilisation mais elle ne fournit pas de cages.

Après divers échanges, tout le monde s'entend sur le fait que les cages doivent être fournies et qu'à défaut de trouver une association qui se charge d'attraper les chats, les cages seraient mises à la disposition des particuliers concernés afin qu'ils attrapent les chats et dépose les cages à la Mairie.

D'autres recherches de contacts vont être faites, et les informations seront transmises à l'élue en charge du dossier afin qu'elle prenne contact avec eux.

4-8/ PETIT PAILLISSIEN

Le 1^{er} Petit Paillissien du nouveau conseil a été distribué en semaine 43, il est également téléchargeable sur Intramuros.

Des retours positifs et chacun est sollicité pour apporter de nouvelles idées pour la prochaine édition.

Celle-ci devrait avoir lieu dans le 1^{er} trimestre 2027.

4-9/ EQUIPEMENT INFORMATIQUE

La Maire informe le conseil de l'achat d'une unité centrale et d'un deuxième écran pour son poste de travail, pour montant de 1 242 €TTC (La TVA sera récupérée).

Elle rappelle qu'elle travaillait jusqu'à présent sur un ordinateur portable obsolète qui ne fonctionnait que très lentement et qui dysfonctionnait régulièrement.

Au vu du temps qu'elle consacre en Mairie aux divers dossiers, cet achat était indispensable.

4-10/ CEREMONIE DES VŒUX DU MAIRE

La Maire informe que la cérémonie des vœux aura lieu le Samedi 16 janvier 2027 à 18h

4-11/ PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

La Maire explique que la CCYN met à disposition le bureau d'étude qu'elle a mandaté pour son propre plan intercommunal, afin d'aider les communes à réaliser le leur.

Elle remercie l'élue qui s'est déplacée pour la réunion d'information et avec laquelle elle a pu établir les documents nécessaires.

Le plan permettra en cas de crises, d'avoir à portée de main des procédures et des informations pour une organisation rapide et efficace avec des rôles déterminés pour chaque personne, des lieux de rassemblement pour la population et le matériel pouvant être mis à disposition des secours.

Dans la mesure du possible, il sera revu et alimenté régulièrement pour être opérationnel en permanence.

4-12/ ORANGE – FILS ARRACHÉS

La Maire transmet les informations sur les 4 dossiers ORANGE en cours sur la Commune dans les différentes rues.

Difficile d'avoir un contact direct, les déclarations se font sur une plateforme et sont mises en attente si le service n'est pas interrompu (ce qui est le cas pour la Commune, les fils sont à terre mais le service fonctionne)

Un interlocuteur a enfin été trouvé et nous espérons que cela sera plus simple et efficace de mener à bien les réparations.

4-13/ ECLAIRAGE PUBLIC – RUE DU CHÂTEAU D'EAU

L'adjoint en charge du dossier informe l'assemblée qu'il relance chaque semaine le SDEY mais que le problème vient de plus haut. Le dysfonctionnement serait dû au passage 2G en 4G et le SDEY est toujours en attente de solution.

4-14/ RECHARGE BORNE ELECTRIQUE

Une élue fait remonter une question d'un administré concernant un projet d'installation de borne de recharge électrique.

Ce projet n'est pas à l'ordre du jour mais rien n'empêche de se renseigner sur la démarche et le coût auprès du SDEY.

L'élue propose de s'en occuper.

4-12/ POINT SUR LE « QUI FAIT QUOI »

Un point est effectué que le document de suivi « Qui fait quoi » afin de suivre les dossiers ou réparations en cours sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire lève la séance à 22h25.

Mme la Maire
Véronique DANJON

